



Édito de **Frédéric Van Heems**,
Président de la Fédération
professionnelle des entreprises de
l'eau (FP2E)

C'est chose faite, le changement climatique s'est imposé dans les consciences. Les attitudes vis-à-vis de l'eau, marqueur des plus sensibles de ce changement, en témoignent. 8 Français sur 10 estiment qu'il influe sur le manque d'eau, les inondations et la qualité des ressources, et se disent prêts à changer leurs habitudes, notamment en utilisant de l'eau issue du recyclage des eaux usées pour certains usages.

Nos entreprises, partenaires historiques des collectivités, gèrent leurs services d'eau et d'assainissement au quotidien, et aident aussi à relever ces nouveaux défis. Elles continuent à investir dans la R&D, à innover et à former leurs salariés pour proposer en permanence le meilleur de la technologie et de leurs expertises. Elles accompagnent également l'agriculture et l'industrie, elles aussi impliquées dans la préservation de la ressource et la dépollution des eaux usées.

L'avenir est à une plus grande sobriété dans les usages, à une diversification des ressources, à une meilleure anticipation des manques d'eau et des inondations. Plus que jamais, la concession de service public est un mode contractuel efficace et adaptable. Elle maintient le contrôle par l'autorité organisatrice du service dont elle délègue la gestion, et permet aux usagers de bénéficier des expertises, savoir-faire et innovations, indispensables à l'adaptation des services au changement climatique.



LES ENTREPRISES DE L'EAU AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Ce document est une monographie réalisée dans le cadre d'une étude menée par la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC et l'Union Nationale des Services Publics Industriels et Commerciaux (UNSPIC), qui fédère les entreprises opératrices de service public tous secteurs d'activités confondus. Cette étude illustre la contribution des entreprises membres de l'UNSPIC à la compétitivité des territoires dans lesquels elles développent leurs activités

L'étude est disponible sur le site de l'UNSPIC
www.unspic.fr

Les services publics de distribution de l'eau et d'assainissement sont peu visibles des habitants et des entreprises qui en bénéficient, alors qu'ils structurent l'acheminement et le retraitement de cette ressource vitale, soumise à des risques environnementaux accrus sous l'effet du changement climatique. Au regard de leur complexité, le transfert de tout ou partie de leur gestion à des entreprises privées s'opère généralement par des concessions de services.

Les trois exemples présentés ici montrent comment en répondant à des enjeux spécifiques à l'accessibilité ou à la qualité de l'eau, les entreprises délégataires contribuent plus largement au bon développement du territoire : garantir l'accès à l'eau des ménages les plus précaires, assurer la qualité d'eaux de baignade ou protéger la ressource en territoire agricole deviennent des vecteurs de développement beaucoup plus larges.

FAVORISER L'ACCES A L'EAU DES MENAGES LES PLUS PRECAIRES

Les entreprises de l'eau desservent les deux tiers de la population française en eau potable et assainissent les eaux usées de plus d'un habitant sur deux.

Afin de lutter contre la précarité hydrique la FP2E et ses membres s'engagent dans le déploiement de politiques sociales. **Ainsi, elles ont développé des dispositifs pour aider les ménages rencontrant des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'eau.**

L'action des entreprises de la FP2E

La FP2E et ses membres sont engagés pour promouvoir, en France et à l'international, la reconnaissance d'un droit fondamental à l'eau par l'Organisation des Nations Unies, qui est aujourd'hui inscrit parmi les Objectifs de Développement Durable 2030 (ODD n°6) et ils concourent à son application en mettant en place une politique de solidarité en faveur des plus démunis.

Depuis de nombreuses années, les entreprises de l'eau ont adhéré à **une démarche de contribution aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**, gérés par les services sociaux des départements. En 2017, les entreprises ont traité plus de 17 000 dossiers pour un montant d'abandon de créances de près de 1,1 million d'euros.

Par ailleurs, depuis plusieurs années **les membres de la FP2E proposent des structures tarifaires sociales, ou encore, le règlement des factures par des « chèques eau » émis au bénéfice des usagers en situation de précarité.** En 2017 ces dispositifs de « chèques eau » ont concerné plus de 19 300 clients pour un montant de plus de 2,3 millions d'euros. Leur généralisation sur le modèle du « chèque énergie », encouragée par les entreprises de l'eau et annoncée par le Gouvernement à l'issue de la première phase des Assises de l'eau en 2019, renforcerait le principe d'une solidarité ciblée envers les plus démunis, et compatible avec l'équilibre économique des services.

Enfin, la France compte 200 000 sans domicile fixe, 16 000 personnes vivant dans des bidonvilles et migrants qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. **La FP2E œuvre pour que l'accès aux services d'eau aux non abonnés soit mieux pris en compte dans les politiques nationales.** Elle soutient la révision, en cours, de la Directive européenne relative à l'eau potable, qui prévoit des mesures spécifiques pour l'accès à l'eau aux plus démunis dans les États membres.

L'exemple du programme « Eau Solidaire » du Syndicat des Eaux d'Ile-De-France

Le programme Eau Solidaire du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) opéré par Veolia illustre cette préoccupation. Ce programme est mis en œuvre depuis 2011 par Veolia Eau d'Ile-de-France, le délégataire du SEDIF en charge du Service public de l'eau potable pour 150 communes autour de Paris, soit 4,6 millions d'habitants. **Il s'adresse aux personnes qui éprouvent, temporairement ou durablement, des difficultés à payer leurs factures ou charges d'eau sur le territoire du SEDIF.**

Il est doté d'une enveloppe de près de 2,5 millions d'euros par an, soit 1 % des recettes des ventes d'eau. Entre 2011 et 2018, 43 000 ménages ont été aidés financièrement et près de 76 000 ont bénéficié des divers dispositifs tant financiers qu'extra financiers, qui s'insèrent dans le cadre de la Tarification sociale de l'eau.

Parce qu'aider à payer les factures ou les charges d'eau n'est pas suffisant, le programme du SEDIF mis en œuvre par son délégataire Veolia Eau d'Ile-de-France :

- innove avec notamment un volet d'assistance aux copropriétés en difficulté, enjeu émergent dans les territoires urbains à forte densité de population ;
- travaille conjointement avec les acteurs de la solidarité territoriale pour sensibiliser les habitants à la gestion du budget eau, informer sur les éco-gestes, et renforcer plus largement la médiation locale.

« Nous avons des partenariats avec les associations locales qui nous aident à agir sur le territoire : une quinzaine d'associations font partie du programme que nous cofinçons sur des actions bien précises et bien identifiées, comme faire du porte à porte dans les copropriétés en difficulté par exemple » Marie-Caroline Muller, Responsable du service Eau Solidaire (Veolia Eau d'Ile-de-France).

Le programme est né de propositions faites par Veolia en réponse à l'appel d'offres du SEDIF. L'entreprise mobilise ainsi son expertise et des moyens importants. **La constitution d'une équipe dédiée a permis de mettre en place un projet innovant puis d'animer en continu la relation avec l'ensemble des acteurs impliqués, en particulier les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les associations locales et les habitants eux-mêmes.**

Cela permet de proposer aux ménages du territoire un service de qualité, capable d'évoluer en fonction des besoins : traitement personnalisé des demandes, suivi des aides distribuées,

participation à des actions d'information et de sensibilisation, développement d'une aide pour les non abonnés...

Cette complémentarité entre les actions menées dépasse les enjeux intrinsèques de la « précarité hydrique », et constitue un véritable levier de cohésion sociale.



LA QUALITE DES EAUX, UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE ET D'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

« Les enjeux de la qualité de l'eau sont des enjeux d'aménagement du territoire et d'accueil des populations dans un cadre de vie qui est aujourd'hui l'une de nos forces. Nous sommes sur un territoire où la pression démographique est assez forte et il faut réussir à adapter notre politique, notamment en matière d'eau et d'assainissement, pour que l'on puisse accueillir cette nouvelle population et ces nouveaux modes de vie sans dégrader la qualité finale de l'eau. C'est un réel projet de territoire ». Gaëlle Le Roux, Directrice de l'Eau à Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération.

L'exemple du Golfe du Morbihan

Le littoral, et plus généralement les eaux de baignade, font partie des écosystèmes particulièrement exposés aux pressions anthropiques de toutes natures et notamment aux risques de pollutions aquatiques et terrestres à impacts sanitaire et environnemental. **Le maintien de la qualité des milieux naturels et de l'eau y est un enjeu d'importance compte tenu des nombreuses activités qui en dépendent, directement ou indirectement** (tourisme, mais aussi conchyliculture, pêche, plaisance...).

Les contaminations microbiologiques peuvent provenir de sources variées : mauvais raccordement au réseau d'eaux usées qui se déversent alors dans la nature, réseaux d'assainissement anciens, réseau pluvial, forte fréquentation touristique, incivilités canines, déjections de chevaux, d'oiseaux, déversements accidentels, dépotages sauvages d'eaux vannes de bateaux... Souvent invisibles, ce qui rend leur détection compliquée, les pollutions représentent des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques.

Dans ce contexte, travailler à la qualité des « eaux de baignade » destination finale des eaux du bassin-versant permet de focaliser les efforts sur un thème évocateur car directement lié à l'image touristique et résidentielle du territoire, mais nécessite une approche très transversale qui touche ainsi à l'ensemble des acteurs pouvant contaminer le cycle de l'eau.

Depuis 2011, Saur accompagne la Communauté de Communes de la presqu'île de Rhuy (Morbihan), devenue Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération en 2016, dans sa démarche de gestion de la qualité des eaux de baignade pour ses 43 plages.

Le partenariat entre la collectivité et l'entreprise délégataire a permis d'améliorer le classement de qualité des eaux de baignade sensibles du territoire et de bénéficier du certificat « Démarche Qualité Eaux de Baignade ».

Créé en 2009 par le ministère de l'Environnement et deux associations d'élus - l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) et l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT ex ANMSCCT) - il garantit le suivi dynamique 7j/7 de la qualité des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire, dans le prolongement de la directive européenne 2006/7/CE. Cette démarche impose à la personne responsable de la baignade d'assurer l'intégrité sanitaire des baigneurs pouvant aller jusqu'à une éventuelle fermeture momentanée de la plage en cas de risque de pollution microbiologique.

Le certificat « Démarche Qualité Eaux de Baignade » est actuellement le seul qui permette de garantir qu'une baignade est sécurisée. Il est donc un atout touristique important pour un territoire. Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux et le classement des plages sont assurés de manière indépendante par l'Agence régionale de la santé (ARS), à raison d'une dizaine d'analyses par saison et par plage en moyenne. Il en résulte depuis 2013 un classement en quatre catégories (insuffisante, suffisante, bonne et excellente), à l'issue de chaque saison balnéaire, effectué sur la base des données de la saison passée et des 3 saisons précédentes. D'où la nécessité de compléter ces analyses par une démarche en temps réel et plus globale.

Une méthode innovante de gestion de la qualité des eaux de baignade en complément du classement ARS.

Saur a conçu une stratégie nationale de gestion de la qualité des eaux en fonction de la vulnérabilité des plages à surveiller, qui permet de détecter les pollutions et contaminations éventuelles très rapidement, de mettre en place des outils de surveillance connectés du milieu, de déclencher des prélèvements sur le terrain 24/24 tout au long de la saison et, parallèlement, de déterminer l'origine du problème afin de le régler dans les plus brefs délais en étroite collaboration avec la collectivité (voir l'illustration ci-après).

La démarche qualité eaux de baignade certifie la mise en place d'une gestion dynamique pendant la saison, par un suivi en temps réel des plages, mais aussi lorsque les phénomènes de contamination sont connus de modéliser le phénomène (ex : courantologie) permettant une gestion prédictive de la qualité des eaux de baignade.

Saur exerce pour une partie de la collectivité une double mission : la gestion des eaux de baignade et la gestion du service public de l'assainissement. **Cette polyvalence lui permet d'avoir un regard global sur la qualité des eaux et les sources de pollution, d'autant que les systèmes d'assainissement constituent un des premiers risques de contamination pour les eaux de baignade,** en cas de casse d'un tronçon du réseau, de saturation d'un poste de relevage en période pluvieuse.

L'entreprise peut identifier rapidement ces sources de pollution et mobiliser les moyens à sa disposition pour apporter une réponse immédiate. La collectivité note ainsi que lors du dysfonctionnement d'un poste de relevage, les équipes de Saur ont immédiatement détecté la pollution et sont intervenues avant même que la collectivité ne les alerte.

La bonne qualité des eaux de baignade est donc un critère de la bonne santé du territoire et d'un gestionnaire responsable du service public de l'assainissement collectif même si le service d'assainissement n'a pas l'exclusivité des sources de contamination.

UNE BAINNADE EN TOUTE SÉCURITÉ

CE QUE DIT LA LOI

La directive européenne 2006/7/CE impose aux collectivités de surveiller la qualité des eaux de baignade, d'en informer le public et de protéger la santé des baigneurs.



LE CONTRÔLE ACTUEL DES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ (ARS)



- 3 300 sites baignade surveillés et 30 000 prélèvements/an
- Résultats d'analyses de l'eau de mer en 36h
- 1 analyse de classement tous les 10 jours

L'OFFRE SAUR

CERTIFICATION « DÉMARCHE QUALITÉ EAUX DE BAINNADE »

OPTIMISER LE PROFIL DE BAINNADE : cartographie et contrôle des équipements susceptibles de polluer les eaux se déversant dans la mer



ANALYSES EN AUTOSURVEILLANCE : prélèvements programmés et selon conditions météorologiques (pluies, coefficients de marée...), remontées d'alarmes via les préleveurs et les sondes télégerées.



Résultats communiqués à la collectivité sous 3 à 6h.

Marqueurs de pollution bactériologique recherchés : Entérocoques intestinaux et Escherichia coli.



INFORMATION DU PUBLIC :

- www.omer.saur.fr
- app « j'aime ma baignade »
- app « ma baignade m'informe »
- affichage plage



LES AVANTAGES POUR UNE COLLECTIVITÉ



- Préserver et développer son attractivité touristique
- Se doter d'une capacité d'action immédiate pour protéger les baigneurs
- Certifier la stratégie de surveillance mise en place avant la saison
- Garantir une amélioration continue des équilibres environnementaux de son territoire

LES CHIFFRES CLÉS SAUR

141 plages en gestion active auprès de 50 communes partenaires



105 plages certifiées « démarche qualité eaux de baignade »

11 laboratoires Saur d'analyse rapide

± 9 000 analyses rapides en 2016

Références : Evian-les-Bains (74), Carnac (56), Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (56), Bénodet (29), Ile de Ré (17), Châtelailon-Plage (17), CC Saint-Tropez (83)...

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU, UN LEVIER DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR L'AGRICULTURE

Qualité de la ressource : un enjeu écologique, sanitaire et économique

La France comporte 646 masses d'eau souterraines et 11 435 masses d'eau de surface (dont 94 % sont des cours d'eau). Malgré les progrès importants constatés en France ces dernières années pour se conformer aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau¹, les dispositifs en place ne permettent pas systématiquement l'atteinte et le maintien du bon état des eaux.

La qualité de l'eau prélevée en France s'est améliorée entre 2009 et 2015, **64 % des eaux souterraines ainsi que près d'un tiers des eaux de surface étaient en bon état global**².

L'état écologique est principalement affecté par les altérations morphologiques (barrages, remblais, régulations de débit etc..) et les pollutions diffuses générées par les pesticides et nitrates utilisés en agriculture et les substances toxiques déversées par certains industriels.

Les micropolluants dans les eaux usées constituent un sujet de préoccupation dont l'importance est croissante. Si la qualité des eaux s'est nettement améliorée lors des dernières décennies, les micropolluants constituent un nouveau défi pour la protection de l'environnement. Si les actions à la source doivent être prioritaires pour éviter la dissémination des substances dans l'environnement, elles ne pourront pas suffire pour maîtriser complètement les risques associés aux micropolluants.

Pour répondre à cette problématique, les entreprises de l'eau engagent des efforts importants dans la modernisation des infrastructures et dans leurs activités de R&D. Ces dernières représentent annuellement 140 millions d'euros et mobilisent près de 1000 salariés.

Afin d'optimiser la qualité de l'eau, les entreprises déploient des technologies de pointe pour lutter contre les nouvelles formes de pollution tels les procédés de filtration de l'eau par membranes, les réseaux « intelligents », amélioration des systèmes de traitement en station d'épuration. La protection des nappes phréatiques et des cours d'eau où sont placées les installations de prélèvement, ou protection des captages, est donc un sujet majeur de préoccupation pour les entreprises délégataires de la fourniture d'eau potable.

¹ Cette directive définit un cadre pour l'évaluation, la gestion, la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau dans l'UE. Elle exige des États membres qu'ils élaborent un plan de gestion de district hydrographique (PGDH) ainsi qu'un programme de mesures visant à améliorer la qualité de l'eau.

¹ Les services publics d'eau et d'assainissement en France Données économiques, sociales et environnementales, étude BIPE 7^{ème} édition 2019

² Les services publics d'eau et d'assainissement en France Données économiques, sociales et environnementales, étude BIPE 7^{ème} édition 2019

L'exemple de la protection du captage de Flins-Aubergenville

Suez gère un champ captant à Flins-Aubergenville, qui assure l'alimentation en eau potable d'une partie significative de l'ouest parisien. Étendu sur 23 communes et près de 100 km², le champ touche près de 500 000 habitants des Yvelines et des Hauts-de-Seine. **Ce territoire est soumis à de fortes pressions de développement urbain, industriel et agricole, ainsi qu'à la présence de grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires.**

Depuis sa mise en fonctionnement à la fin des années 50, la qualité de l'eau prélevée s'est progressivement dégradée, en grande partie à cause des nitrates et produits phytosanitaires de synthèse. Une première action a été la mise en place en 2005 d'un système de réalimentation de nappe, par géofiltration, ayant pour effet, entre autre, la diminution significative des nitrates. L'action s'est révélée efficace, la concentration moyenne en nitrates devenant inférieure à 30 mg/l, mais insuffisante puisque certains forages dépassaient encore 50 mg/l.

Du curatif au préventif : animation, sensibilisation, accompagnement des transitions

En 2009, Suez a engagé une étude de délimitation de l'aire de captage, qui a permis de mieux définir cette aire et de cibler les actions dans une « zone prioritaire » qui participe pour 95% à l'alimentation de la nappe, afin d'optimiser l'impact des mesures prises pour la qualité des eaux souterraines.

Parallèlement à ces travaux, un bureau d'études a été mandaté pour rencontrer les agriculteurs locaux et analyser leurs pratiques agricoles et leur sensibilité aux changements de pratiques. Cette double démarche a permis d'engager une action préventive.

Le comité de pilotage de l'étude, qui réunissait notamment l'Agence de l'eau, le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France (GAB IdF), la Chambre d'agriculture, l'Agence régionale de santé et Suez Eau France, a validé fin 2011 un plan d'actions pour accompagner les agriculteurs vers une conversion à l'agriculture biologique ou vers des pratiques limitant les risques de transfert d'intrants vers les ressources en eau. Ce projet, porté fortement par Suez, associe aujourd'hui étroitement toutes les parties prenantes du territoire.

Développer l'agriculture biologique dans le territoire du captage

Depuis 2012, Suez Eau France est ainsi associée aux agriculteurs pour développer l'agriculture biologique dans le territoire du captage. L'objectif de cette convention tripartite signée entre Suez,

le GAB IdF et l'Agence de l'eau Seine Normandie est de mettre en œuvre un programme d'actions comprenant des formations à l'agriculture biologique, un accompagnement individuel à la conversion de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique et une aide à l'obtention de subventions par les agriculteurs dans le cadre de mesures agro-environnementales.

Le projet fixait un objectif pour 2017 de 30% de la surface agricole utile (de 45 km²) en conversion ou maintien en agriculture biologique, dans la zone prioritaire de l'aire d'alimentation des captages.

Avec le GAB IdF, Suez a mis en place une animation collective et des appuis individuels aux agriculteurs, dans le cadre d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC), avec des rencontres et formations agro-économiques pour les agriculteurs conventionnels, des rendez-vous individuels pour des installations/conversions, des journées d'échanges et de formation, une information régulière des agriculteurs sur les accompagnements disponibles et un suivi des agriculteurs biologiques en place, avec un appui pour le montage des dossiers de demande d'aides. Depuis 2017, le partenariat entre le GAB IDF est renforcé par une nouvelle convention.

Un contrat d'animation des aires de captages : une démarche multi-acteurs pour protéger la ressource

Pour toucher les autres acteurs du territoire, un contrat d'animation des aires de captages a été signé en 2016 entre l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) et Suez Eau France.

Ce contrat spécifique d'animation technique s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides, conformément aux objectifs fixés par les réglementations européennes et nationales et au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux local. Il prévoit des actions concertées avec tous les acteurs locaux pour mettre en place des mesures de protection des milieux aquatiques naturels et des ressources en eau, mobilisant ainsi les collectivités, agriculteurs, industriels, gestionnaires des voies de transport etc.

L'objectif est de protéger 98% de la ressource, en agissant essentiellement sur la zone d'action prioritaire. La réduction de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires et des engrais est au cœur du programme, grâce à un accompagnement des collectivités et des particuliers vers le « zéro phyto » total (remplacement des désherbants et insecticides par des techniques plus douces pour l'environnement), des industriels pour réduire les pollutions en pesticides liées à la gestion de leurs espaces verts et pour supprimer les risques de pollutions accidentelles liées à leur activité, des agriculteurs pour aller vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, voire vers l'agriculture biologique.

CONCLUSION

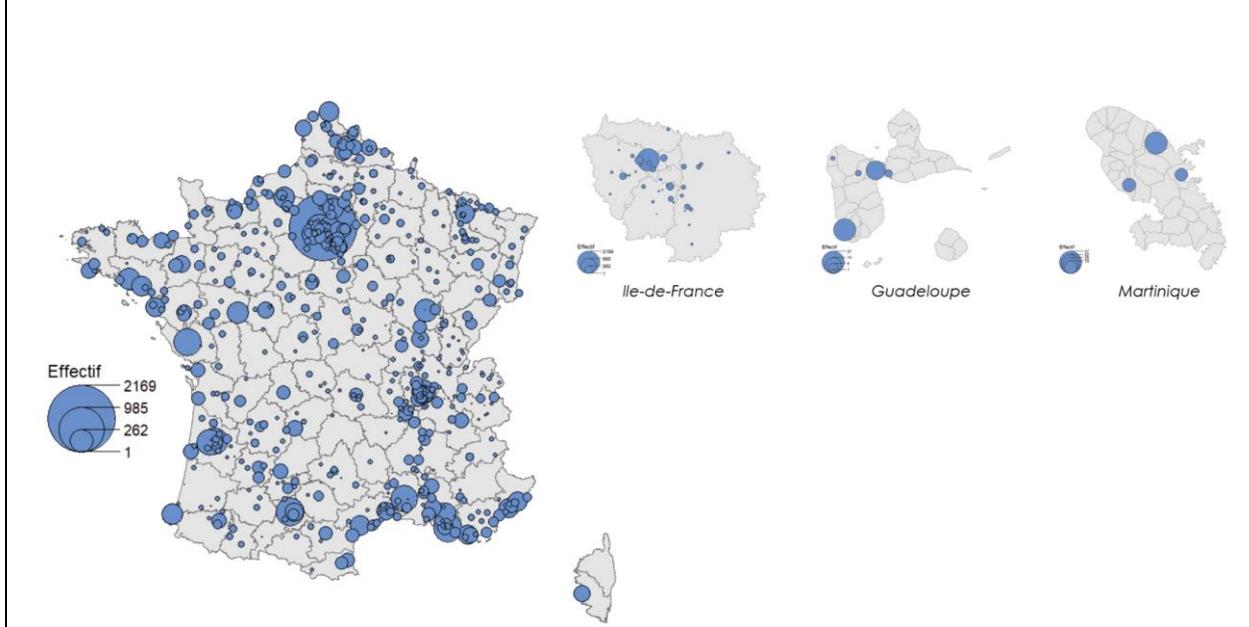
Ces initiatives montrent que les entreprises de l'eau, au-delà de leur cœur de métier lié à la gestion des services d'eau et d'assainissement, accompagnent les collectivités partenaires sur des problématiques variées touchant au grand cycle et petit cycle de l'eau. Elles mènent des concertations apaisées pour les projets les plus sensibles à fort enjeu environnemental et sociétal.

Comment mettre en œuvre un « droit à l'eau » qui assure aux plus démunis un accès continu à cette ressource ? Comment faire de la préservation d'une ressource touristique, les eaux marines de baignade, un enjeu d'image et de bon développement du territoire qui puisse fédérer l'ensemble des acteurs publics et économiques ? Comment passer des coûts de traitement d'eaux contaminées à une démarche globale de protection des captages qui devient un programme de transition de l'agriculture vers une agriculture biologique et de mobilisation, là aussi, des entreprises, des collectivités et des habitants pour réduire les sources de pollution en transformant leurs pratiques ? **Conscientes de leurs responsabilités de « médiatrices » entre une ressource de plus en plus fragilisée par le changement climatique et les besoins des populations, les entreprises de l'eau et de l'assainissement mettent leur expertise, leurs capacités d'innovation et d'accompagnement au service de démarches de développement durable des territoires, où l'eau devient un enjeu fédérateur.**

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) représente la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. Elles emploient 71 000 salariés dans le monde, et 28 000 en France, où elles desservent les deux tiers de la population en eau potable et plus d'un habitant sur deux en assainissement.

Les entreprises de l'eau investissent chaque année, en moyenne, 140 millions d'euros en matière de R&D afin de développer de nouvelles technologies permettant des traitements toujours plus performants.^{[1][2][3]} Le 29 janvier 2020, la Fp2e a signé en présence d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'état auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, une feuille de route de 22 engagements pour la mise en œuvre opérationnelle des conclusions des Assises de l'eau. Les entreprises s'engagent ainsi à contribuer à adapter les services d'eau et d'assainissement au changement climatique : permettre un meilleur accès à la ressource et à sa préservation, encourager une consommation responsable et développer toujours davantage la responsabilisation des acteurs et les savoir-faire.

Les salariés des entreprises de l'eau présents sur l'ensemble du territoire national : 640 points d'embauche³



³ Les services publics d'eau et d'assainissement en France : FP2E/BIPE, 2019